VILLE DE
VENDARGUES
VIVRE VRAI

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire du 16 octobre 2026

ARRETE N° POL - 216/2026

Le Maire de la commune de Vendargues

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1, L2212-1, L2212-2, L2213-1 et suivants

Vu le code pénal et notamment son article R610-5

Vu le code de la route

Vu l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation afin de permettre le déroulement de la manifestation **«Défilé Halloween»** – organisée **le Samedi 31 Octobre 2026** par la municipalité.

ARRÊTE

Article 1 : Afin de permettre le déroulement de la manifestation **«Défilé Halloween»** organisée **le Samedi 31 Octobre 2026 - de 15h00 à 19h00,** la circulation **sera interdite sur le parcours – au fur et à mesure du déplacement du cortège –** suivant le déroulé ci-dessous :

– **Départ : Espace H. ARMINGUE**

Avenue de la Gare *(de la M610 à la Place des Ecoles Laïques)* – **Place des Ecoles Laïques – Rue de la Monnaie** *(de la Place des Ecoles Laïques à la rue des Devèzes)* – **Rue des Devèzes** *(de la rue de la Monnaie à la Place de la Mairie)* **- Place de la Mairie - Rue de la Fontaine** *(de la Place de la Mairie à la rue du Teyron)* – **Avenue de la Gare** (de la rue du Teyron à la M610).

– **Arrivée : Espace H. ARMINGUE**

Article 2 : Les policiers municipaux à moto ouvriront la marche – les policiers se placeront le long du parcours pour sécuriser les différents carrefours.

Article 3 : Les panneaux réglementaires seront mis en place par les services techniques de la ville.

Article 4 Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 5 Le Directeur Général des Services, la Gendarmerie de Castries, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera :

- Transmise à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Castries et aux sociétés de transports en commun
- Mise en ligne le 30/10/2026

Le Maire,

Guy LAURET

MAIRIE DE VENDARGUES